Séance du 30 juin 2020

L’an deux mil vingt, le trente juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Date de convocation : 23 juin 2020.

Présents : DREVET Pierre, BOSSOUTROT Karim, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, COURT Roland, GUENIN Valérie, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, ODIN Corinne, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, TARAKU Marilou

Excusé : SERRET Raymond (ayant donné pouvoir à ROCHE Laetitia)

Constat du quorum.

Monsieur CHARLES Christian a été désigné comme secrétaire de séance.

 En préambule, Monsieur le Maire demande que la séance se déroule à huis clos : après un vote à mains levées, la majorité absolue des membres présents étant obtenue (1 vote CONTRE), Monsieur le Maire invite le public à se retirer.

 Au préalable, Monsieur le Maire signale que l’ordre du jour est largement modifié : suite à un échange le matin même avec la Trésorerie, le compte de gestion n’a pas été validé par leurs services consécutivement à des modifications exigées dans le cadre du transfert de compétence assainissement. De fait, il est impossible de voter le budget primitif, comme il l’avait été annoncé ; le tout devra faire l’objet d’un prochain ordre du jour, dès l’aval de la Direction Générale des Finances Publiques.

**1/ Approbation des délibérations prises en précédent conseil**

 Aucune remarque n’étant formulée quant au compte rendu de la dernière séance, son contenu est validé par l’assemblée, ainsi que les délibérations s’y rapportant.

**2/ Vote du taux des taxes communales**

 Monsieur le Maire communique les bases d’imposition prévisionnelles pour l’année 2020 transmises par le service départemental des Finances Publiques.

Après avoir étudié différentes simulations proposées, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de ne pas appliquer d’augmentation sur l’ensemble des taux ; il en résulte pour 2020 :

\* taxe foncière sur les propriétés bâties ………… 15,93 % soit 177.620 € de produit attendu

\* taxe foncière sur les propriétés non bâties ……. 45,49 % soit 23.427 € de produit attendu

Soit un total de produit fiscal attendu s’élevant à ……………….201.047 €.

**3/ Questions diverses n’ayant pas donné lieu à délibération :**

* Point sur le chantier de la Rue Aldo Moro : les propriétaires riverains sont d’accord pour céder leur parcelle au prix de 0,50 €/m2 (pas de division cadastrale à réaliser) ; les travaux sur cette partie débuteront en septembre prochain ; réunion prévue fin juillet avec tous les riverains.
* Information de la candidature de Christophe BAZILE à la présidence de Loire Forez Agglo.
* Compte rendu du Comité syndical de la Bombarde par Madame Nicole PARDON en qualité d’ancienne déléguée, en attendant les futures élections. Augmentation du prix de l’eau programmée au 1er janvier 2021.
* Point sur le dernier conseil d’école ce même jour, et sur les travaux attendus dans les bâtiments scolaires. Organisation de la rentrée à programmer en fonction des consignes à venir.
* Appel à candidatures pour une commission « cimetière ».
* Poursuite du télétravail par les secrétaires : le jeudi après-midi.
* Demande de nettoyer l’Avenue des Bourgs : sera réalisé rapidement.
* Extinction de nuit : résultats de l’étude à porter à l’ordre du jour d’un prochain conseil.

L’ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.